


## COMPRENDRE LA FACTURE DE LA REGIE DES EAUX GESSIENNES



Régie des Eaux Gessiennes  
200 rue Edouard Branly - Technoparc  
01630 SAINT-GENIS-POUILLY  
<http://regie-eaux-gessiennes.fr>  
Nous contacter  
04 50 40 95 77

Lundi, Mardi et Jeudi :  
8h00-12h00 et 14h00-18h00  
Mercredi et Vendredi :  
8h00-18h00 (sans interruption)

(Astreinte assurée 7j/7 et 24h/24 pour les urgences)

Message

**FACTURE SUR RELEVÉ du 30 Octobre 2017**

030  
Facture n° 742

**Votre facture simplifiée**

Montant à régler : **2 163,66 € TTC** avant le 30 novembre 2017

comportant :

Distribution de l'eau	828,34 €	18 %
Collecte et traitement des eaux usées	949,72 €	38 %
Organismes publics	385,60 €	44 %

(voir détail au verso)

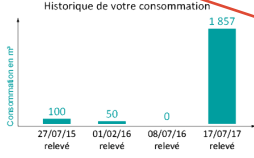
**Votre consommation d'eau**

Consommation facturée : **657 m<sup>3</sup>**

Soit 657 000 litres d'eau

Périodes prises en compte :  
Abonnement :  
Juillet 2017 à Décembre 2017  
Consommation :  
Juillet 2016 à Juillet 2017

Prix TTC au litre hors abonnement :  
0,00324 € soit 3,2386 au m<sup>3</sup>



Historique de votre consommation

Date relevé	Consommation en m <sup>3</sup>
27/07/15	100
01/02/16	50
08/07/16	0
17/07/17	1 857

**Moyens de paiement**

- > Par carte bancaire à l'agence Régie des Eaux Gessiennes
- > En renvoyant à l'aide de son enveloppe retour, le TIP ci-dessous daté et signé
- > Par chèque à l'ordre de Régie des Eaux Gessiennes accompagné du TIP ci-dessous
- > Par internet : <http://regie-eaux-gessiennes.fr>

ne joindre aucune correspondance à votre envoi ainsi que ne jamais modifier le TIP, ne pas utiliser d'agrafe, de trombone et d'adhésif

**Votre paiement (Utilisez l'enveloppe jointe)**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débit votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

**TIP SEPA**  
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA001000099000000000000074217  
ICS : FR7622836819  
Référence : 40991700000000000742105 Montant : 2 163,66 €  
Créancier : REGIE DES EAUX GESSIENNES

**CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DU TRESOR PUBLIC  
TSA 20005  
94974 CRETEIL CEDEX 9**

Joindre un relevé d'identité bancaire

09941050

941144000186 3003000 216366

Montant et répartition de la facture.

Consommation facturée en m<sup>3</sup>.

**RECTO**

**Eau potable :**  
captage, pompage,  
stockage, adduction,  
achats d'eau potable  
et investissement :  
38 % du coût total.

**Assainissement :**  
collecte, transport,  
traitement des  
eaux usées dans les  
stations gessiennes  
et genevoises et  
investissement :  
41 % du coût total.

**Redevances :**  
collectées par  
l'Agence de l'eau, elles  
contribuent à améliorer  
la gestion de l'eau et  
à protéger les milieux  
aquatiques :  
14 % du coût total.

Informations techniques							Estimé à déduire		2/2	
N° compteur	Diamètre	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé		
K15FE032654	40			27/01/2017	Par estimation	1 200m <sup>3</sup>				
K15FE032654	40	0	1857	17/07/2017	Par relevé	1 857m <sup>3</sup>	1 200m <sup>3</sup>	657 m <sup>3</sup>		

Votre facture détaillée									
				Quantité ou Volume (m <sup>3</sup> )	Prix unitaire (€ HT)	Montant Hors Taxe (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>									
Prime Fixe Annuelle			du 01/07/17 au 31/12/17	1	15,1550	15,16	5,5%	15,99	
Consommation (m3)			du 08/07/16 au 17/07/17	657	1,1620	763,43	5,5%	805,42	
Redevance Solidarité			du 08/07/16 au 17/07/17	657	0,0100	6,57	5,5%	6,93	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>						<b>785,16</b>		<b>828,34</b>	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>									
Prime Fixe Annuelle			du 01/07/17 au 31/12/17	1	18,0750	18,08	10,0%	19,89	
Consommation (m3)			du 08/07/16 au 17/07/17	657	1,2866	845,30	10,0%	929,83	
<b>Total COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						<b>863,38</b>		<b>948,72</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>									
Préservation des ressources			du 08/07/16 au 17/07/17	657	0,9950	68,79	5,5%	72,57	
Lutte contre la pollution			du 08/07/16 au 17/07/17	657	0,2900	190,53	5,5%	201,01	
Modernisation des réseaux			du 08/07/16 au 17/07/17	657	0,1550	101,84	10,0%	112,02	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>						<b>361,16</b>		<b>385,60</b>	
<b>Montant HT : 1 044,48 € ; TVA (5,5 %) : 57,44 €</b>						<b>2 009,70</b>		<b>2 163,66</b>	
<b>Montant HT : 965,22 € ; TVA (10,0 %) : 96,52 €</b>									
<b>Total général : 2 009,70 € ; TVA : 153,96 €</b>									
<b>Montant à régler :</b>								<b>2 163,66 €</b>	

Prix d'un m<sup>3</sup> d'eau potable.

TVA : 5,5 % sur les prestations eau potable et 10 % sur les prestations assainissement : 7 % du coût total.

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits.  
Sauf contestation de votre part dans un délai de 2 mois à compter de la date d'émission de la facture, elle sera considérée comme définitivement acceptée. Titre exécutoire en application de l'art. L252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis, et rendu exécutoire conformément aux dispositions des art. R2342-4 et D3342-11 du Code général des Collectivités Territoriales.

Régie des Eaux Gessiennes - Siège social : 200 rue Edouard Branly - Technoparc 01630 SAINT-GENIS-POUILLY - SIRET 8297966300013 - TVA n° - IPE 70102 - IBAN FR76100710100000208699202 - BIC TRFUPR31

**VERSO**